



# **REGLEMENT DU CONCOURS** **DE CHAPEAU 2012**

1 Le concours est ouvert à tous, professionnels et amateurs

2 Chaque concurrent peut concourir dans chaque catégorie, **2 chapeaux maxi par catégorie**

3 La date limite de réception est fixée au jeudi 20 juin 2012

4 Le chapeau doit être une création originale réalisé par la personne inscrite au concours

5 Toutes les créations seront exposées à Caussade jusqu'au 31 août 2012 et participeront au **prix du public**, le vote aura lieu du 12 au 14 juillet

6 Sous peine d'exclusion, les participants s'interdisent toutes communications sur leurs réalisations présentées avant la délibération du jury

7 Les chapeaux du défilé seront présélectionnés par des professionnels de la chapellerie et les membres de la commission chapeau pour le défilé. Le jury se réunira à huit clos afin d'établir le palmarès. Les chapeaux seront jugés sous couvert de l'anonymat du créateur et ils seront présentés au public le samedi 14 juillet en soirée

8 Le concours se décline en 7 catégories. Chaque concurrent devra préciser la catégorie dans laquelle il présente son ou ses chapeaux. Le prix du public peut être attribué à un chapeau de n'importe quelle catégorie. L'organisation se réserve le droit de changer les chapeaux de catégorie

9 A l'issue de la délibération du jury, les organisateurs se réservent le droit de porter à la connaissance des jurés des informations sur les créateurs de chapeaux non primés, en vue de l'attribution d'un prix spécial en tenant compte de la qualité du chapeau mais aussi de la personnalité du créateur

10 Les matériaux du concours général ne sont pas imposés, sous réserve que le chapeau puisse être porté par un mannequin (tour de tête 56), il doit être de poids approprié, équilibré et ne devra comporter **aucune marque distinctive (étiquette de la modiste par exemple)**. Le chapeau de paille peut se présenter sous forme de tressage, de nouage, la paille devra y dominer

11 Il est conseillé aux candidats de veiller au bon emballage de leurs œuvres et de contacter une assurance dommage pour le transport, le retour se fera sur la base de l'emballage envoyé. Nous avons été contacté pour une exposition à Paris. Avec votre accord les chapeaux vous seront retournés après l'exposition c'est à dire au plus tard début d'année 2013.

L'association décline toutes responsabilité quand aux dommages survenus pendant le transport

12 Afin d'éviter que des droits de douane soient réclamés par l'administration aux concurrents, il suffit d'inscrire sur le colis « **chapeaux d'expo sans valeur commerciale** ». **Les frais de douanes seront à la charge de l'expéditeur**

13 Tous les chapeaux devront rester à l'exposition jusqu'à sa clôture

14 Tous les premiers prix deviendront propriété de l'association dans la perspective de les intégrer au patrimoine chapelier

Si un créateur emporte deux fois consécutivement le premier prix ou un prix spécial, il ne pourra être primé l'année suivante. Cependant sa participation sera la bienvenue hors concours.

15 **Le chapeau doit être accompagné du bulletin d'inscription rempli en majuscules d'imprimerie et d'une photo le montrant porté.**